



JOURN@L FOOT

N°420 DU JEUDI 16 MAI 2019

LA SEMAINE EN BREF...

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE 19/20

Les engagements pour la Coupe de France édition 2019/2020 sont ouverts... La date limite des engagements pour cette compétition est fixée au 15 juin 2019.

Les clubs disputant les championnats nationaux et régionaux SENIORS sont automatique inscrits.

Les clubs départementaux doivent valider leur engagement via FootClubs avant le 15 juin 2019.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DISTRICT

Vendredi 21 juin 2019 à 19h45
à MARGENCEL (74200)
Salle Polyvalente (derrière la Mairie)

SOMMAIRE

SÉCRÉT. GÉNÉRAL P1

REGLEMENTS P3

DISCIPLINE P9

FEMININES P11

FORMATION P12

JEUNES P13

TECHNIQUE P15

COUPES P16

- **DATES A RETENIR**

- Samedi 25 Mai 2019 : Journée Nationale des U7
- Samedi 25 mai 2019 : Journée du Foot Féminin
- Week-end 15 et 16 Juin 2019 : Finales des Coupes du District à Cruseilles
- Vendredi 21 Juin 2019 : AG été du District à Margencel
- Jeudi 4 Juillet 2019 : Soirée des Récompenses à Ville la Grand (Salle du Savoy)

- **TOURNOIS**

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

Nous demandons aux clubs de bien vouloir compléter le formulaire de « **Demande d'homologation de tournoi** » disponible sur le site du District (Rubrique Documents > Fiches et Formulaires > Docs Clubs), seul ce document permet d'obtenir **l'avis favorable**.

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

US PRINGY :

Tournoi U11 – U13 le 9 juin 2019 (**Avis favorable du District avec réserve**)

ES THYEZ :

Tournoi U7 le 16 juin 2019 (**Avis favorable du District avec réserve**)

AS LYAUD ARMOY :

Tournoi U9 le 8 juin 2019 (**Avis défavorable du District**)

Tournoi U11 – U13 le 10 juin 2019 (**Avis favorable du District**)

- **MEDAILLES DE DISTRICT**

AS LAC BLEU – 30^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille d'OR : BAUDEVIN Yves - CARTIER Michel - GAYET Jean-François

CSL PERRIGNIER – 50^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille de BRONZE : BURDINAT Cyrille - DONATI Patrick - EL MOUSKI Ismael

US PRINGY – 90^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille d'OR : CHARBONNET Alain - CHERPITEL Philippe
Médaille de BRONZE : JAVORI Christelle

FC SEMINE – 40^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille d'OR : RONDOT Caroline
Médaille d'ARGENT : PERAN Jean-Marc
Médaille de BRONZE : CATTERLAZ-RANNARD Julien

FC VALLEE VERTE – 90^{EME} ANNIVERSAIRE

Médaille d'ARGENT : GEX FABRY Christelle
Médaille de BRONZE : LATOUR Edouard - ROEGIS Jessy

MEDAILLE D'OR

BESSON Christophe - ES CHILLY
CHASSAT Yves - FJ AMBILLY
FALCOMATA Andrea - FC CHERAN
HEMON Jean - USAV
JOLY Jean Yves - VF74 (Foot entreprise)
MASSON Raymond - AS ST GEN/FER/CRO
RICHARD Gérard - FRS CHAMPANGES
SARDINHA José - ES DOUVAINE/LOISIN
VECCHI Marcel - ES MEYTHET

MEDAILLE D'ARGENT

ALMEIDA ALVES Abel – AS PORT ANNECY
DUPUIS Jean Jacques – SS ALLINGES

MEDAILLE DE BRONZE

AUERBACK Sébastien - AS ST GE/FER/CRO
BALISTRERI David – US MARGENCEL
BELLOTTO Benjamin – CS VEIGY
EL BOUGRINI Rachid – FC FORON
FERIGO Marie Liliane – FC ST JEOIRE
MARTIN Raymonde – FC EPAGNY
REZAIGUI Moncef – CS AYSE

- **MEDAILLES DE LIGUE**

MEDAILLE D'OR

GENOVESE Dominique – FC Cluses
MOUARD Georges – ES Chilly

MEDAILLE DE VERMEIL

ALLARD Denis - Comité de Direction
 DAUDIN Gérard - US Mt Blanc
 KHIARI Abdelkader – FC Cluses

MEDAILLE D'ARGENT

BARD Brigitte - Comité de Direction
 CAUSSE Philippe – US Pringy
 COULAS Bernard – US Mt Blanc
 DUMAS-BAUDRON Michel – ES Chilly
 LOEHRER Bernard – As Lac Bleu
 MARTIN-CARRION Jésus - FC Foron
 MASSON Raymond – AS St Ge/Fer/Cro
 VAUTHIER Jean-François - As Lac Bleu

- **MEDAILLE FEDERALE**

MEDAILLE D'ARGENT

CHENEVAL Bernard - Comité de Direction

- **MEDAILLES JEUNESSE ET SPORTS 2018-2019**

MEDAILLE DE BRONZE

MAREL Didier - Comité de Direction
 ROUX Jean-Denis - Comité de Direction
 SUSSEY Frédéric - Comité de Direction
 LUTZ Laurent - Comité de Direction
 PACLET Pierre – FC Annecy

MEDAILLE D'ARGENT

CROSET Robert - FC La Filière
 GALLAY Pascale - Comité de Direction
 MONDINI Daniel – US Pringy

MEDAILLE D'OR

LAGRANGE Jacques – District

CORRESPONDANCE

FFF :

Stage des CTDA.
 Dotations et récompenses « Foot à l'Ecole ».

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES :

Obligations en championnats féminins.
 Retrait de 6 points clubs.
 AG LauraFoot du 29/6/19.

CLUBS :

US Pringy : Invitation 90^{ème} anniversaire

DIVERS :

District Drôme Ardèche : Demande de dossier arbitre

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :**Commission des Règlements :**

Annecy Portugais – Foot St Jeoirien – St Genis Ferney Crozet – CSA Poisy – Marignier SP – CS Megève – US Semnoz
 Vieugy – CS St Pierre – JS Reignier – Epagny – M. Gérard

Commission de Discipline :

GO Bas Chablais – FC Chéran – Marignier SP – GJBB – JS Reignier – M.Truchot – M.Keller – M. Teima – M. Jean Louis –
 M.Mabrouk

Commission des Jeunes :

Thonon Evian FC – FC Nivolet – FC Cessy Gex – CO Chavanod – ETS Douvaine Loisin – Foron FC – FC la Filière – AS Sillingy
 – US Argonay – ETS Thyez – ETS Seynod – FC Nivolet – Meythet – Cranves Sales – Salève – Meythet – Le Lyaud – Seynod
 – Valleiry – Cran – Cluses Scionzier – Evires – Vacheresse – Nivolet - M. Altunok – Serrano

Commission Sportive:

GFA Rumilly Vallières – ETS Douvaine Loisin – Gavot – AS St Genis Ferney Crozet – Football St Jeoirien – US Semnoz
 Vieugy – CS Veigy – CS Vacheresse – Ayze – Cessy Gex (2) – Semine – Cernex – Sciez – Pers Jussy – Combloux – Parmelan

– Rumilly Vallières – Cessy Gex – Annecy Portugais

Commission Féminine :

Bons en Chablais – ETS Meythet – Magland – Reignier – Thones – Seynod – Douvaine/Loisin -
Mairie de Margencel – M. Autin

Commission des Arbitres :

GO Bas Chablais – Sillingy - M.Jean Louis – M. Serrano – Ibrahima Camara – Malville – Meskour

Commission des Coupes :

Haut Giffre FC – Cessy Gex (2)

Commission Technique :

Cran Olympique

Commission des Délégués :

M.Grillet – M.Dupre (2) – M.Moscato – M.Baulmont – M.Bernard – M.Rosset – JM Baulmont – Baud -
Semnoz Vieugy – Megève – Sillingy

COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Secrétaire : Jacques LAGRANGE

Réunion du 13/05/2019

Publiée le 16/05/2019

• **DECISIONS**

MATCH n° 21109223

DOSSIER N° 420/55 : SAINT JEOIRE / LA TOUR 2 – AYZE / VOUGY 1 – U15 D4 POULE G du 08/05/2019

INSTRUCTION :

Au fond :

Considérant que l'arbitre n'a pu donner le coup d'envoi de la rencontre sus nommée au motif que le club d'AYZE / VOUGY 1 n'avait que 7 joueurs à présenter sur le terrain en début de match.

Attendu que l'alinéa 2 de l'article 159 des RG FFF dispose qu'une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de 8 joueurs est déclarée forfait.

Décisions :

La Commission des Règlements donne match perdu par forfait à l'équipe d'AYZE / VOUGY 1 pour en reporter le gain à l'équipe de SAINT JEOIRE / LA TOUR 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

SAINT JEOIRE / LA TOUR 2 : 3 pts

AYZE / VOUGY 1 : - 1pt

SAINT JEOIRE / LA TOUR 2 : 3 buts

AYZE / VOUGY 1 : 0 but

MATCH n° 20642441**DOSSIER N° 420/56 : MORZINE 1 – SAINT PIERRE 1 – SENIORS D2 Poule A du 08/05/2019****En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de ST PIERRE concernant le fait de « joueurs participant à plus d'un match le même jour ou au cours de deux jours consécutifs » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Aucune équipe du club de MORZINE n'a joué une rencontre de championnat les 7, 8 ou 9 Mai autre que celle sus nommée dès lors aucun joueur de l'équipe de MORZINE 1 présent sur la feuille de match sus nommée n'a pu participer à une rencontre le même jour ou au cours de deux jours consécutifs.

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n° 20642184**DOSSIER N° 420/57 : MEYTHET 1 – GFA RUMILLY VALLIERES 4 – SENIOR D3 POULE C du 05/05/2019****INSTRUCTION :****Au fond :**

Considérant que l'arbitre n'a pu donner le coup d'envoi de la seconde période de la rencontre sus nommée au motif que le club de GFA RUMILLY VALLIERES 4 n'avait plus que 7 joueurs à présenter sur le terrain en début de seconde période.

Attendu que l'alinéa 3 de l'article 159 des RG FFF dispose qu'une équipe qui, en cours de partie, se trouve réduite à moins de 8 joueurs est déclarée battue par pénalité.

Décisions :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de GFA RUMILLY VALLIERES 4 pour en reporter le gain à l'équipe de MEYTHET 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

MEYTHET 1 : 3 pts

GFA RUMILLY VALLIERES 4 : - 1pt

MEYTHEY 1: 1 but

GFA RUMILLY VALLIERES 4 : 0 but

MATCH n° 20755468**DOSSIER N° 420/58: POISY 1 – CHILLY 2 – SENIORS FEMININE D2 POULE B du 04/05/2019****INSTRUCTION :****En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de POISY concernant le fait que « des joueuses de CHILLY sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

L'équipe de CHILLY 1 jouant la même journée de championnat (CHILLY 1 / ENT GRESIVAUDAN 2 FEMININE R2 Poule B du 05/05/2019), la notion d'équipiers supérieurs ne peut être invoquée en l'espèce.

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n° 20642541

DOSSIER N° 420/59 : MEGEVE 1 – FC CARROZ ARACHES 1 – SENIORS D4 POULE C du 20/04/2019

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de CARROZ ARACHES FC concernant le fait que « nous suspectons 2 joueurs du FC MEGEVE (le 8 et le 12) d'avoir participé à la rencontre alors qu'ils n'étaient pas validés lors du 1^{er} match » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Au visa de l'article 187-1 Alinéa 2 des RG FFF, la réclamation d'après match doit être **nominale** et motivée. Il ressort de l'instruction de la réclamation sus nommée que celle-ci n'est pas nominale, le nom des joueurs soit disant incriminés n'apparaissant pas sur la réclamation.

De plus, la réclamation doit être envoyée avec entête du club de l'adresse officielle du club, ce qui n'est pas le cas de l'espèce.

A titre subsidiaire, les joueurs n° 8 et n°12 de MEGEVE étaient régulièrement qualifiés au 18 aout 2018 pour le 1^{er} et au 8 septembre 2018 pour le second. Ils pouvaient donc participer à la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°21109049

DOSSIER N° 420/60 : ES OLYMPIQUE 2 – CESSY GEX 3 – U15 D4 POULE D du 03/04/2019

En la forme :

Considérant que l'arbitre de la rencontre a arrêté celle-ci dès lors qu'on ne voyait plus les lignes à cause de la neige.

Décision :

La Commission des Règlements donne match à rejouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

MATCH n° 20642574

DOSSIER N° 420/61 : AYZE 2 – CARROZ 1 – SENIORS D4 Poule C du 28/04/2019

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club d'AYZE concernant le fait que « le joueur RABI Khalid, licence n° 2543332622 serait susceptible d'être suspendu au jour de la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Réclamation d'après match reprise par la Commission des Règlements au titre de l'article 187-2 des RG FFF.

Après demande de renseignements demandée au club de CARROZ, il apparait de l'instruction de la réclamation que le joueur RABI Khalid, licence n° 254332622 a été suspendu d'un match ferme suite à 3 avertissements par décision de la Commission de Discipline en date du 15 avril 2019, publiée le 18 avril 2019 avec date d'effet au 22 avril 2019.

Il ne pouvait donc pas participer à la rencontre du 28 avril sus nommée.

A titre subsidiaire, la Commission des Règlements sanctionne le joueur RABI Khalid : voir sanction sur FootClubs.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de CARROZ 1 pour en reporter le gain à l'équipe d'AYZE 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

AYZE 2 : 3 pts

CARROZ 1 : - 1 pt

AYZE 2 : 0 but

CARROZ 1 : 0 but

MATCH n° 21109000

DOSSIER N° 420/62 : VALLEE VERTE 1 – AMBILLY FJ 2 – U15 D4 Poule C du 28/04/2019

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de VALLEE VERTE concernant le fait que « des joueurs d'AMBILLY sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il ressort que les joueurs :

SALLES Enzo, licence n° 2546357158

DERRADJI Walid, licence n° 2546873519

TOUBONI Rydwan, licence n° 2548527687

DIAO Ass, licence n° 2547952835

CHAHER Yohan, licence n° 2548175976

SERTI Ayoub, licence n° 2547505704

Ont participé à la dernière rencontre de championnat avec l'équipe d'AMBILLY 1 (CESSY GEX 1 / AMBILLY FJ 1 U15 D3 du 14 avril 2019)

Ils ne pouvaient donc pas participer à la rencontre du 28 avril sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'AMBILLY FJ 2 pour en reporter le gain à l'équipe de VALLEE VERTE 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

VALLEE VERTE 1 : 3 pts

AMBILLY FJ 2 : - 1 pt

VALLEE VERTE 1: 3 buts

AMBILLY FJ 2: 0 but

MATCH n° 21108833

DOSSIER N° 420/63 : FILLINGES 2 – THONON AS 1 – U15 D3 Poule E du 01/05/2019

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de THONON AS concernant le fait que « des joueurs de FILLINGES sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il ressort que les joueurs :

LANDIM MONTEIRO Denilson, licence n° 2546404755

DUPUIS Redwann, licence n° 2546508993

Ont participé à la dernière rencontre de championnat avec l'équipe de FILLINGES 1 (VILLE LA GRAND AJ 1 / FILLINGES 1 COUPE DISTRICT du 28 avril 2019)

Ils ne pouvaient donc pas participer à la rencontre du 1^{er} mai sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de FILLINGES 2 pour en reporter le gain à l'équipe de THONON AS 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultats :

FILLINGES 2: - 1 pt.

THONON AS 1: 3 pts.

FILLINGES 2 : 0 but

THONON AS 1 : 0 but

MATCH n° 21108833

DOSSIER N° 420/64 : BONNEVILLE 1 – VILLE LA GRAND AJ 1 – SENIORS D3 Poule A du 12/05/2019

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de VILLE LA GRAND AJ 1 concernant le fait que « le joueur MOLLARD Yohann ne pouvait participer à la rencontre au titre de : surclassement interdit » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il ressort que le joueur MOLLARD Yohann, licence n° 2543914480 est qualifié en date du 9 avril 2019.

Conformément à l'article 152 des RG FFF, « aucun joueur quel que soit son statut ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours les ligues et district peuvent accorder une dérogation »

Dans le District Haute Savoie Pays de Gex, les dérogations sont les suivantes : un joueur SENIOR signant une licence après le 31 janvier peut jouer dans les équipes de son club évoluant dans les divisions inférieures du District (toutes divisions sauf la D1), un joueur U19 signant une licence après le 31 janvier ne peut jouer que dans sa catégorie d'âge, surclassement interdit

Le joueur MOLLARD Yohann U19 ne pouvait donc pas participer à la rencontre sus nommée en Sénior.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de BONNEVILLE 1 pour en reporter le gain à l'équipe de VILLE LA GRAND AJ 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultats:

BONNEVILLE 1 : - 1 pt.

VILLE LA GRAND AJ 1: 3 pts.

BONNEVILLE 1 : 0 but

VILLE LA GRAND AJ 1 : 2 buts

MATCH n°21412427

DOSSIER N° 420/65 : CLUSES SCIONZIER FC 3 – FORON FC 1 – COUPE U15 du 12/05/2019

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de FORON FC concernant le fait que « l'ensemble des joueurs de CLUSES SCIONZIER FC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il apparaît qu'aucun joueur ayant participé aux rencontres AIX 1 / CLUSES SCIONZIER FC 1 U15 R3 Poule E du 5 mai 2019 et ESCO 1 / CLUSES SCIONZIER 2 U15 D1 Poule O du 5 mai 2019, dernières rencontres officielles des équipes supérieures de CLUSES SCIONZIER FC, n'ont participé à la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°20641659**DOSSIER N° 420/66 : AMPHION 2 – MORZINE 1 – SENIORS D2 POULE A du 12/05/2019****En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de MORZINE concernant le fait que « ne peuvent entrer en jeu au cours des 5 dernières rencontres de championnat plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétition avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional (ligue et district) » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il apparaît qu'un seul joueur d'AMPHION 2 répond à ses critères : HAYS Alexis, licence n° 2538631682, ce qui est conforme à l'alinéa 4 de l'article 167 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°20650486**DOSSIER N° 420/67 : VEIGY 2 – MARIGNIER 3 – SENIORS D5 POULE E du 05/05/2019****En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de MARIGNIER concernant le fait que « ne peuvent entrer en jeu au cours des 5 dernières rencontres de championnat plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétition avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional (ligue et district) » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il apparaît qu'aucun joueur de VEIGY 2 ne répond à ses critères, ce qui est conforme à l'alinéa 4 de l'article 167 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

NOTE AUX CLUBS ENCORE QUALIFIES EN COUPE DE DISTRICT

La notion d'équipiers supérieurs à vocation à s'appliquer durant toute la Coupe de District

NOTES AUC CLUBS CONCERNES A LA DEMANDE DE LA LAuRAfoot

En application de l'article 47 des RG DE LA LAuRAfoot, ci-joint la liste des clubs ayant eu un retrait de 6 pts.

- ARTHAZ SPORTS
- VILLE LA GRAND FC
- ANNEMASSE SUD FC
- SEYNOD FUTSAL

COMMISSION DE DISCIPLINE

Réunion du lundi 13 mai 2019

Publié le jeudi 16 mai 2019

Présidence : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.

Membres présents : Pierre BERNARD, Alain ROSSET, Denis MOUCHET, Jean Denis ROUX, Eric NICOLLAUD.

Les joueurs et dirigeants exclus lors d'une rencontre sont priés de nous faire parvenir un rapport circonstancié dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que : Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

- **IMPORTANT**

Tous les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le

week-end du 27 Avril et jouant le 1 Mai purgeront leur automatique le 01 Mai et purgeront la suite de la sanction à compter du 13 Mai (se référer pour les sanctions définitives à FootClubs).

Tous les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le 1 Mai purgeront leur automatique le week-end du 04 Mai et purgeront la suite de la sanction à compter du 13 Mai (se référer pour les sanctions définitives à FootClubs).

Tous les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le week-end du 04 Mai et jouant les 8, 9 ou 10 Mai purgeront leur automatique le 8, 9 ou 10 Mai et purgeront la suite de la sanction à compter du 20 Mai (se référer pour les sanctions définitives à FootClubs).

Tous les joueurs sanctionnés d'un carton rouge les 8, 9 ou 10 Mai purgeront leur automatique le week-end du 11 Mai et purgeront la suite de la sanction à compter du 20 Mai (se référer pour les sanctions définitives à FootClubs).

- **NOTE AUX CLUBS**

S.S. ALLINGES :

Suite à une erreur administrative, votre joueur sanctionné d'un carton rouge le 28/04/2019, pouvait en effet jouer le mercredi 8 mai, et devra purger le reste de la sanction en date d'effet du 13/05/2019.

A.S. ST GEN/FERN/CRO :

Suite à une erreur administrative, votre joueur sanctionné d'un carton rouge le 28/04/2019, pouvait en effet jouer le mercredi 8 mai, et devra purger le reste de la sanction en date d'effet du 13/05/2019.

- **CONVOICATIONS AUDITIONS**

Dossier n° 37 – 419/50255.2 :

Match n°20641912 du 28/04/2019 – Séniors D3 – Poule A -

C.A. BONNEVILLE – E.S.P. CLUSIENNE

Sont convoqués le Mardi 28/05/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

BENDIA Houari

C.A. BONNEVILLE :

Le président ou son représentant
EL BALI Ibrahim, éducateur
GHOUAIBIA Ramzi, dirigeant
TOBAL Mohamed, arbitre assistant
ES SALHI Salah, délégué

E.S.P. CLUSIENNE :

Le président ou son représentant
HEDHIRI Choukri, éducateur
YAHIOUI Faisal, dirigeant
DANLI Hakan, arbitre assistant
SOLTANI Mohamed, joueur n°7

Dossier n° 38 – 419/50323.2 :

Match n°20642046 du 28/04/2019 – Séniors D3 – Poule B -

A.S. ST GEN/FER/CRO 2 – A.S.P. VILLAZ

Sont convoqués le Mardi 28/05/2019 à 20 hrs.

L'arbitre :

GUERIN Luca

A.S. ST GEN/FER/CRO 2 :

Le président ou son représentant
BLAISE Sylvain, éducateur
DIALLO Hamadoum, capitaine
COLIN Franck, arbitre assistant
JORGE Francisco, délégué
TATON Christophe, joueur n°1

A.S.P. VILLAZ :

Le président ou son représentant
BEVILLARD Yvonick, éducateur
BEVILLARD Jonathan, capitaine
TROIA Erasmo, arbitre assistant

Dossier n° 39 – 420/54167.2 :

Match n°21108739 du 05/05/2019 – U15 D3 – Poule C -

C.S. CHAMONIX - C.A. BONNEVILLE

Sont convoqués le Lundi 03/06/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

GUENNOUNI Farid (C.S. CHAMONIX)

C.S. CHAMONIX :

Le président ou son représentant
CHERAK Samir, éducateur
MIRANDE Michaël, dirigeant et délégué
GAZZANO Lucas, arbitre assistant
LEYGONIE Benjamin, parent d'un joueur

C.A. BONNEVILLE :

Le président ou son représentant
AJJOUR Hakim, éducateur
ES SALHI Salah, arbitre assistant

Dossier n° 40 – 420/2083928 :

Match n°20830928 du 04/05/2019 – Séniors D5 – Poule C -

FOOT SUD GESSIEN – F.C. CRANVES SALES

Sont convoqués le Lundi 20/05/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

MABROUK Mohammed

FOOT SUD GESSIEN :

Le président ou son représentant
FROLOT Christophe, éducateur
DUMOLARD Philippe, délégué
GESSIAUME William, arbitre assistant
NINET Benjamin, capitaine

F.C. CRANVES SALES :

Le président ou son représentant
PAYET Lucas, éducateur
Monsieur X, arbitre assistant
FOURMANN Anthony, capitaine

COMMISSION FÉMININE

Présidente : Claude GRANGE

• PRATIQUE

SAMEDI 25 MAI 2019

La fête du Football Féminin sera organisée à Cornier.
Stade de Football de Cornier - 481 Route du Châtelet - 74 800 Cornier

Le Thème choisi sera « **SOUTIEN AUX BLEUES** »

Organisation de la journée :

MATIN: pour les équipes U9F et U11F, accueil de 8h45 à 9h15. Début des rencontres à 9h45 et la fin à 12h30.
Equipes U9F: Chilly, GFA, PAFF, Ambilly, Cluses, Thonon, Sillingy, Vallée Verte, Haut Rhône, Lac Bleu, Fillinges/St Jeoire et Cheran (Pratique à 4)

Equipes U11F: GFA, PAFF, Ambilly, Beaumont/Collonges, Cluses, Vallée Verte, Lac Bleu et Cheran (Pratique à 5)

APRES MIDI: pour les équipes U15F et U18F, accueil de 13h15 à 13h45. Début des rencontres à 14h15 et la fin à 18h00.
Equipes U15F: Chilly, Pers Jussy, PAFF, Sillingy, Ambilly, Cluses, USAV, Lanfonnet, Morzine et Cheran

Equipes U18F: Sillingy, Ambilly, Cluses, Lanfonnet et Magland

L'organisation sportive de chaque demi-journée vous sera transmise au moment de l'arrivée de vos équipes.

• MATCH du weekend end du 27 et 28/04/2019

U15F Poule Haute

Epagny – Ayze 2 se jouera le samedi 1 juin

• MATCH du weekend end du 4 et 5/05/2019

U18F Poule Haute

Oyonnax – Pers Jussy se jouera le samedi 1 juin

U15F D2 Poule Basse

Morzine – Sillingy 2 (en attente de feuille de match + constat d'échec)

• MATCH du weekend end du 11 et 12/05/2019

Seniors F D2 Poule C

Magland 2 – Arthaz se jouera le Dimanche 26 mai

U18F Poule Basse

Margencel – Magland se jouera le samedi 8 juin

U15F Poule Basse 1

Vacheresse – Pers Jussy se jouera le samedi 1 juin

U15F Poule Basse 2

Thônes – Morzine (en attente de feuille de match + constat d'échec)

COMMISSION FEMININE

Toutes les personnes désirant intégrer la commission féminine, peuvent le faire en prenant contact avec la présidente de la commission féminine (Claude GRANGE 06 08 91 69 70)

COMMISSION DE FORMATION

Président : Jean-Denis ROUX

- **Educateurs – Résultats des certifications**

Certification CFF3 le 1^{er} Mai 2019 à SILLINGY :

Ordre	NOM Prénom	Club	MSP PEDA	RAPPORT	CFF3
1	ALTAY Fatih	FC CHERAN	Non validé	Validé	Non validé
2	AREIAS Dylan	FC CESSY	Validé	Validé	Validé
3	BRUNETEAU Cyrille	ES ST JEOIRE LA TOUR	Validé	Validé	Validé
4	DEVILETTE Mattéo	SC MORZINE VA	Validé	Validé	Validé
5	HABASSI Adelle	CLUSES SCIONZIER FC	Validé	Validé	Validé
6	HAMMOUDI Mourad	ES VIRY	Non validé	Déjà validé	Non validé
7	MARTINS Yoann	AG BONS	Validé	Validé	Validé
8	MBAE Fahami	FC EVIAN	Non validé	Non validé	Non validé
9	MILANESE Alex	CLUSES SCIONZIER FC	Validé	Validé	Validé
10	RISO Marine	US VETRAZ	Validé	Validé	Validé
11	RYASCOFF David	CRAN OLYMPIQUE	Non validé	Déjà validé	Non validé
12	SCHURCH David	CS ST PIERRE EN FAUCIGNY	Non validé	Non validé	Non validé
13	SERAFINI Cyrille	FC THONES	Non validé	Validé	Non validé
14	SANCHEZ Jonathan	ES THYEZ	Validé	Déjà validé	Validé

Certification CFF1 du Vendredi 11 Mai 2019 à BONS EN CHABLAIS :

NOM Prénom	Sport Léman	Entretien	Pédagogie	CFF1
BOISSEAUX Hugo	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
BONAPERA Mickaël	BPJEPS 1ère année	Non validé	Validé	Non validé
DE RIDDER Fabien	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
HAXHIU Théo	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
HELOIRE Titouan	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
HERRY Damien	BPJEPS 1ère année	Validé	Non validé	Non validé
LAMBERT Adrien	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
LOBRY Océane	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
MANCHON Perrine	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
MASSON Alexis	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
MIRA Tanguy	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
MONTMASSON Vincent	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
MOREL Julien	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
PERRIN Lilian	BPJEPS 1ère année	Validé	Validé	Validé
PINSSEAU Paul	BPJEPS 1ère année	ABS	ABS	ABS
TOMASI Julian	BPJEPS 1ère année	Non validé	Non validé	Non validé

COMMISSION DES JEUNES

Président : Jean-Michel BAULMONT

NOTE AUX CLUBS :

Les matchs non joués jusqu'au 17 mars ont été reprogrammés, pensez à voir vos calendriers. Pour les matchs reportés au week-end de Pâques il est possible, avec l'accord des 2 clubs sur FootClubs de les avancer en semaine.

COURRIERS ADRESSES AU DISTRICT :

Dorénavant les courriers concernant le championnat JEUNES devront être envoyés à l'adresse suivante : district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr. *La boîte mail jeunes@hautesavoie-paysdegex.fff.fr étant supprimée définitivement.*

Utilisation de la **boîte mail officielle du club** exclusivement.

Ne pas oublier de mentionner : la catégorie concernée, la série et la poule, la date et les équipes en présence.

Aucun dossier ne sera traité si ces obligations requises ne sont pas respectées. Merci d'avance.

CHANGEMENTS D'HORAIRE OU DE LIEU :

La Commission rappelle à tous les clubs que les changements de lieu et /ou d'horaires doivent être validés par le club adverse et transmis à la commission pour le lundi précédent la rencontre à 16h.

Au-delà aucun changement ne sera accepté.

• **AMENDES F.M.I**

Malgré toutes les formations données depuis deux saisons pour la mise en place de la F.M.I. sur l'ensemble du foot à 11, la commission constate encore un grand nombre de défauts dans son utilisation, et tient à rappeler :

1 - la préparation des matchs doit être faite en semaine et pas juste avant les rencontres,

2 - **en cas de forfait, de matchs remis ou reportés, la FMI doit être utilisée. Un mail d'information est nécessaire pour prévenir mais ne suffit pas. Il incombe au club recevant de faire la FMI, même si c'est votre adversaire qui fait forfait.** Concernant la procédure, saisir l'arbitre central et les arbitres assistants, pour accéder à l'onglet : «Non joué - absence de l'équipe visiteuse ou recevante».

3 - en cas de problème, la feuille de match papier doit être accompagnée du document « CONSTAT D'ECHEC FMI » clairement rempli par le club (disponible sur le site du District).

4- **en cas de défaut pensez à nous envoyer la capture d'écran**

Constatant que certains clubs ne jouent pas toujours le jeu, la commission a donc décidé de systématiquement amender la non utilisation de la FMI et ce, dès la première journée de la saison 2018 / 2019 (sauf bien sûr en cas de problème technique ou de serveur avéré).

Les feuilles papiers sans le rapport FMI, les rapports incomplets ou illisibles, la non utilisation de la FMI en cas de forfait, report ou remise de match, sont donc amendés selon les règlements en vigueur cette saison.

Comptant sur votre collaboration et votre compréhension afin que la situation s'améliore.

• **CATEGORIE U20**

Responsables : Jean-Michel Baulmont

FORFAIT GENERAL

D1 ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES

D3 AMPHION

D2 POULE B E.S.VALLEIRY

INFO AUX CLUBS DE D3

Le calendrier de la phase 3 est en ligne

FEUILLES MANQUANTES

FC La Filière – Cran en D2 B

- **CATEGORIE U17**

FORFAIT GENERAL

CA BONNEVILLE U17 D2 B

- **CATEGORIE U15**

Responsables : Jean-Michel Baulmont

Attention les matchs remis du 5 mai sont reportés au mercredi 15 mai à 18h.

Salève - Reignier se jouera le 22 mai à 18h.

FORFAIT GENERAL

ANNEMASSE 4 D4 POULE A

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES :

D3 A HAUT RHONE ANNECY VX 2

D2 C DIVONNE 1 FILLINGES 1

D3 C MORZINE CHAMONIX

D3 E CRANVES SALES AMPHION 2

D4 C DOUVAIN 2 BONS BALLAISON2

D4 F SALEVES FORON

D4 G HAUT GIFFRE 2 AYZE VOUGY

Veillez faire une feuille papier.

- **CATEGORIE U13**

*Responsables : Emmanuel Dupré***MODIFICATION DE NIVEAU POUR LES EQUIPES**

Gpt Club des Usses monte en D3 poule F

Meythet 1 descend en D4 poule D

Meythet 2 monte en D4 poule G

Seynod 3 descend en D5 poule E

POULE DE PRINTEMPS

Les compositions et les calendriers définitifs sont publiés sur le site, toutefois des ajouts d'équipes sont toujours possible dans les poules avec exempt, la Commission a dû faire des choix et nous n'avons pas pu satisfaire tout le monde, notamment en D3. Nous vous remercions de votre compréhension.

Petit rappel concernant les matchs non joués avant la fin de la compétition (2 juin) les deux clubs se verront amendés de 20 € chacun.

RAPPEL AUX CLUBS :

Pour des raisons pratiques, désormais les résultats doivent être saisis au plus tard le dimanche à 20h.

Les feuilles de matchs U13 sont à envoyer sur la nouvelle boîte mail pour les feuilles de match

(feuillesdematches@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) Merci de votre compréhension.

La gestion des championnats U13 sera faite par **Emmanuel DUPRE**, responsable de cette catégorie au sein de la Commission des Jeunes.

Veillez noter ses coordonnées : 06 40 51 46 34

COMMISSION TECHNIQUE

Co-Présidents : Michel POIRRIER - Laurent QUETSTROEY

• DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES (DAP)

JOURNEE NATIONALE DES U7

Elle aura lieu le **samedi 25 mai** à **Ville la Grand**

Le programme de la journée vous sera envoyé ultérieurement

Horaires :

- **MATIN** : accueil de 8h15 à 8h45. Début des rencontres à 9h ; fin à 12h30

Clubs inscrits : COMPLET

Annecy (3) - Annecy le Vieux (5) – Arenthon (1) – Ballaison (3) - Beaumont Collonges (3) – Bonne (2) – Brevon (1) - Chamonix (2) - Chavanod (4) - Chéran (2) – Cluses FC (2) – Combloux (2) - Cranves-Sales (4) – Cruseilles (2) - Divonne (3) - Douvaine-Loisin (4) – Epagny (4) - Foot Sud Gessien (2) - Gavot (1) – GFA (2) - La Filière (3) – Le Lyaud (3) - Marin (2) – Marnaz (2) – Mont Blanc PSG (3) - Morzine (4) – Neydens (2) – Reignier (4) – Sauverny (2) – Semine (3) - Sillingy (4) - Thônes (3) – Thonon AS (5) – Vallée Verte (1) - Ville la Grand (4) – Vuache (2)

- **APRES-MIDI** : accueil de 13h45 à 14h15. Début des rencontres à 14h30 ; fin à 18h

Clubs inscrits : COMPLET

Ambilly (4) - Amancy (4) – Annemasse Gaillard (2) - Anthy-Margencel (2) – Argonay (4) – Bonneville (2) – Bons (3) – Cernex (2) – Cessy-Gex (4) - Chilly (2) – Cluses Sc. (4) – Cornier (2) – ESCO (4) – Fillinges (2) - Foot Sud 74 (2) - Ht Giffre (3) – Ht Rhône (2) - La Balme de Sillingy (2) – Lac Bleu (3) – Lanfonnet (3) - Marignier (4) - Poisy (2) – Pringy (3) – Sallanches (3) – Semnoz-Vieugy (2) – Seynod (1) - St Cergues (2) – St Genis Ferney Crozet (3) - St Pierre (3) – Thyez (3) – Valleiry (1) – Veigy (2) - Vétraz (2) - Villaz Parmelan (3) – Viry (2) - Viuz en Sallaz (3) – Vougy (1) - Evires (2)

FESTI FOOT

Il est possible pour les clubs de faire part de leur choix quant à la ½ journée de participation (matin ou après-midi) dans la limite des places disponibles (mail à l'adresse sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr uniquement).

Une fois les répartitions effectuées ci-dessous, il reviendra aux clubs de s'arranger entre eux pour inverser leur ½ journée de présence (avec un club ayant les mêmes effectifs)

Pour rappel, seuls les u9 (2ème année) sont invités à participer aux Festi-Foot.

Organisation :

Matin : Accueil de 9h à 9h20 - Fin à 12h

Après-midi : Accueil de 13h à 13h20 - Fin à 16h

1.06 : Thonon (**date de report à confirmer**)

Equipes invitées le matin (16)

Gavot (3) – Leman (1) – Lyaud (2) – Morzine (4) – Sciez (2) – Thonon (3) – Vacheresse (2)

Equipes invitées l'après-midi (26)

Allinges (3) – Amphion (3) – Ballaison (1) – Bons (3) – Douvaine (4) – Marin (5) – Perrignier (2) – Thonon Evian (5)

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

Journée du 16 mars

Bonneville

Feuilles de match en envoi groupé ou en format non PDF
Annecy le Vieux – Frangy - Cruseilles

Journée du 23 mars

Ht Giffre Ayse St Julien

Journée du 06 avril

Sillingy Haut Rhône Fillinges Allinges

U9

Journée du 16 mars

Léman 1

Feuilles de match en envoi groupé ou en format non PDF

Vieugy – Marnaz - Sciez - Meythet – Chavanod – Margencel – Argonay – Chilly – Foron – Evires -Bons

Journée du 23 mars

Prevessin 2 Ht Giffre 1 - Bonneville 1 – Léman 2 – Thonon Evian 8 - Ballaison 1 - Anthy Margencel 1

Journée du 30 mars

Annemasse Gaillard 9 - Viuz 1 - Haut Rhône 3 - GFA 10 - Annecy 1 - Léman 1 – Léman 2 - Marin 1 – Bonneville 3
Bonneville 3 – Amancy 4 – Ayze 1

Journée du 06 avril

Aravis 1 - Pers Jussy 1 - Ville la Grand AJ 1 - Arthaz 1 - St Julien 1 - Prevessin 1 - Vuache 1 - Challex 2 - Foot Sud Gessien
3 - Amancy 4 - Amancy 7 - Ayze 1

COMMISSION DES COUPES

Président : Pierre BERNARD

- **COUPES DE DISTRICT**

Place aux ½ finales des différentes Coupes, prévues le jeudi 30 mai pour les équipes masculines, sous réserve de modifications. Les 1/2 finales pour les féminines sont prévues les 25 et 26 mai ou 01 et 02 juin.

Un grand merci aux officiels et délégués qui ont assuré les ¼ de finales, mais également au président d'AYZE, Monsieur Philippe ARON, pour son retour gratifiant sur les 4 officiels assurant son match de Coupe 1^{er} niveau.